



Préparer sa retraite.

Guide Swiss Life
En collaboration avec les éditions
du Beobachter

Sommaire

3 Préparer sa retraite

50 ans et toujours en pleine forme? C'est le moment de vous préoccuper de votre retraite!

5 Planification financière

Quels seront vos besoins financiers à la retraite? Les pages suivantes vous aident à répondre à cette question et à prendre à temps les mesures qui s'imposent.

9 Retraite anticipée

Vous ne voulez pas attendre d'avoir 65 ans pour profiter de votre nouvelle vie? Dans ce cas, il est indispensable de planifier suffisamment tôt votre sortie de la vie active. Et de mettre de côté l'argent nécessaire.

12 Versement de l'avoir de la caisse de pensions

L'avoir accumulé dans la caisse de pensions s'élève souvent à plusieurs centaines de milliers de francs. Autant dire qu'il vaut la peine de réfléchir à la manière dont vous souhaitez le toucher: sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux.

15 Imposition du versement de l'avoir de prévoyance

Qu'il s'agisse de l'avoir de la caisse de pensions ou de celui du pilier 3a, son versement a des conséquences fiscales. Tirez profit des possibilités offertes par la loi et ne payez que le strict minimum.

En savoir plus

- www.ahv-iv.ch
Mementi, formulaires et adresses des caisses de compensation AVS
- www.beobachter.ch
Informations détaillées; conseils juridiques sous www.beobachter.ch/beratung (en allemand uniquement)
- www.budgetberatung.ch
Exemples de budget, fiche récapitulative pour votre budget personnalisé
- www.comparis.ch
Comparaisons d'hypothèques
- www.letemps.ch/economie
Portail financier du quotidien Le Temps
- www.swisslife.ch/50
Informations sur la prévoyance et la planification de la retraite

PRÉPARER SA RETRAITE

Planifier, c'est gagner

50 ans et toujours en pleine forme? C'est le moment de vous préoccuper de votre retraite! Vous pourrez poser d'importants jalons au cours des dix à quinze années à venir.

Au plus tard dix ans avant de quitter la vie active, il est conseillé de faire le point de la situation, de planifier les dernières années de sa vie professionnelle ainsi que la période qui suit la retraite. Plus vous souhaitez prendre une retraite tôt, plus il importe que vous y consacriez le temps nécessaire. A cet égard, trois questions sont prioritaires.

1. Comment et où désirez-vous vivre?

Toute la planification dépendra de votre réponse à cette question. Etes-vous prêt à réduire quelque peu votre train de vie, à faire du ski de fonds dans la vallée de Conches plutôt que dans une station de ski de prestige, à renoncer au restaurant et mitonner vous-même de bons petits plats? Projetez-vous depuis longtemps de faire un grand voyage en Asie ou d'acquérir un loft au cœur de la vieille ville? Vos envies et vos attentes après la retraite déterminent dans une large mesure vos besoins financiers futurs.

Logement Élément déterminant de notre bien-être, le logement représente aussi un important poste du budget mensuel. Souhaitez-vous rester dans votre villa entourée d'un grand jardin? Préférez-vous déménager dans un appartement plus petit, mieux adapté à votre âge et bien situé? Ou rêvez-vous d'une retraite sous le chaud soleil du Sud?

» Mot clé «Propriété du logement»

«La meilleure prévoyance vieillesse, c'est un logement en propriété déjà quasiment amorti.» Nombre de futurs retraités en sont convaincus et remboursent la majeure part de leur hypothèque. Or, en raisonnant de la sorte, vous pourriez être pénalisé fiscalement. Il vaut donc la peine d'examiner toutes les solutions. A cet effet, vous trouverez un calculateur d'hypothèques sur les sites de la plupart des banques et des assureurs (p. ex. www.swisslife.ch/propriete → Acheter → Calculateur d'hypothèques).

2. Disposez-vous des capitaux nécessaires?

Après avoir formulé des projets bien définis pour votre retraite, il vous reste à analyser la situation sous l'angle financier. Faites le point de votre situation, si possible avec un expert, et comparez vos rentes futures ainsi que votre fortune avec vos dépenses prévisibles. Que faire si vous constatez une lacune? Pas de panique, vous avez encore dix à quinze ans pour la combler. Pour de plus amples détails, reportez-vous aux pages suivantes. **Rente ou capital?** La forme sous laquelle vous percevrez votre avoir de la caisse de pensions (CP) influera sur votre situation

Beobachter
EDITION

Ce guide a été conçu par Swiss Life en collaboration avec les Editions Beobachter. Il est publié par les Editions Beobachter.
Editeur: Swiss Life, 8022 Zurich; © Ringier Axel Springer Schweiz AG, 8021 Zurich
Distribution: Swiss Life, 8022 Zurich
Textes: Käthi Zeugin, Editions Beobachter, en collaboration avec le Marketing de Swiss Life
Production: Bruno Bolliger, Editions Beobachter
Edition: Editions Beobachter, Ringier Axel Springer Schweiz AG

financière. Privilégiez-vous la souplesse et les avantages fiscaux, ou plutôt la sécurité et un minimum de démarches? Ce sont votre tolérance au risque et votre situation familiale et financière qui feront pencher la balance. Pour évaluer les avantages et les inconvénients, reportez-vous à la page 12.

- Même si vous êtes plus proche des 60 que des 50 ans, vous avez tout intérêt à faire le point de votre situation et à prendre les mesures qui vous permettront encore d'améliorer votre situation financière après la retraite.

3. Quel est le bon moment pour prendre votre retraite?

Caressez-vous l'idée de quitter prématurément le monde du travail? Alors à vos calculs, car il faudra compenser les diminutions des prestations de l'AVS et de la CP qui en résulteront. A la page 5, vous apprendrez comment calculer votre besoin financier supplémentaire et découvrirez les points dont il faut tenir compte. Avez-vous l'intention de travailler au-delà de l'âge de 65 ans? La rente AVS peut être différée de un à cinq ans au maximum, sachant que plus une telle prorogation est longue, plus les versements de l'AVS seront élevés. Pour vous renseigner sur la

possibilité de différer également la rente de la CP, veuillez consulter le règlement de celle-ci.

Liste de contrôle: 10 points à éclaircir dès aujourd'hui

- Projets et désirs pour la retraite
- Situation familiale: entretien, par exemple d'enfants en formation
- Etat de santé: personnel et celui du partenaire
- Logement: propriétaire ou locataire, déménagement, amortissement de l'hypothèque, rénovations
- Situation financière: capitaux nécessaires, rentes assurées par l'AVS et la CP, fortune propre, héritages prévisibles
- Besoin en capital pour couvrir une lacune de revenu: quote-part d'épargne nécessaire, utilisation de la fortune
- Possibilités de réduire les dépenses
- Stratégies de placement: sécurité, disponibilité, rendement, connaissances personnelles
- Forme du versement de l'avoir de la CP: rente, capital ou combinaison des deux
- Optimisation fiscale: dans le cadre de l'épargne et lors du versement de l'avoir de vieillesse

PLANIFICATION FINANCIÈRE

Sécurité financière future

Quels seront vos besoins financiers à la retraite? Les pages suivantes vous aident à répondre à cette question et à prendre à temps les mesures qui s'imposent.

Tout commence par le budget. Il mettra en évidence votre situation financière ainsi que les éventuelles lacunes. Vous trouverez un exemple de budget dans le guide Swiss Life «Ma prévoyance» (www.swisslife.ch/55 ce site propose aussi un programme de calcul de budget).

Revenus Indiquez ici les rentes de l'AVS et de la CP. Votre conseiller vous aidera volontiers à rassembler les données nécessaires.

Dépenses Basez-vous de préférence sur les chiffres actuels, mais tenez compte également des variations futures dont vous avez déjà connaissance. Par exemple du fait que d'ici à votre retraite, vous aurez remboursé votre hypothèque de 2^e rang ou que vous ne devrez plus payer les primes de votre assurance vie.

Que faire en cas de lacune?

Pour maintenir son niveau de vie à la retraite, il faut généralement disposer de 80 à 90% de son dernier revenu. Or, plus votre revenu actuel est élevé, plus il est probable que les 1^{er} et 2^e piliers ne suffiront pas à couvrir ce montant. De l'AVS, vous toucherez au maximum 28 440 francs par an (42 660 francs pour un couple; état 2020). Dans le 2^e pilier, seules les parts de salaire jusqu'à hauteur de 85 320 francs sont obligatoirement assurées.

La question qui se pose est la suivante: de combien de capital faudra-t-il disposer pour combler la lacune de revenu durant la retraite?

La réponse dépend du rendement dégagé par le capital et de l'espérance de vie. Si votre manque à gagner s'élève à 18 000 francs par an et que vous tablez sur un rendement de 1,5%, vous devrez disposer de 378 500 francs environ au moment de votre retraite pour pouvoir couvrir votre lacune pendant 25 ans.

- Vous trouverez de précieux outils pour effectuer vous-même ces calculs sur Internet sous www.swisslife.ch/55.

Les possibilités de combler les lacunes de revenu sont nombreuses: titres, placements du marché monétaire, immeubles ou solutions d'assurance. En raison des avantages fiscaux qui y sont rattachés, les rachats dans la CP ou le pilier 3a constituent des solutions à privilégier.

» Mot clé «Conseil»

La prévoyance et la retraite soulèvent une foule de questions, et vous serez tôt ou tard tributaire de conseils avisés. Que vous vous adressiez alors à votre banque ou à votre assureur, préparez-vous avec soin et

rassemblez les documents déjà disponibles. Demandez à vos connaissances de vous faire part de leurs expériences et réflexions.

Economiser efficacement 1: rachat dans la caisse de pensions

Un rachat permet de combler une lacune dans l'avoir de vieillesse due à une interruption de l'activité lucrative pour élever ses enfants, à un séjour à l'étranger ou à un changement d'emploi. Cette solution comporte deux avantages: d'une part, vos prestations de vieillesse – et, suivant la caisse, celles en cas d'invalidité et de décès – augmentent. D'autre part, vous pouvez déduire la somme de rachat de votre revenu imposable. A cet égard, il convient notamment de tenir compte des points ci-dessous:

Somme de rachat La somme de rachat maximale figure sur le certificat qui vous est remis par votre CP.

Limite supérieure Un rachat est autorisé jusqu'à hauteur des prestations réglementaires complètes. Seule exception: la diminution des prestations qui résulte d'une retraite anticipée peut être compensée par des rachats.

Versement anticipé Si vous avez utilisé votre avoir de la CP pour acquérir un logement, vous devez d'abord rembourser le ou les ver-

sements anticipés avant de pouvoir procéder à un rachat.

Forme du versement Les prestations découlant d'un rachat ne peuvent être perçues sous forme de capital avant l'échéance d'un délai de trois ans. Dans le cas contraire, le rachat ne peut pas être déduit des impôts.

Moment du rachat La date limite pour un rachat est fixée dans le règlement de la CP. Du point de vue fiscal, le meilleur moment se situe en général au cours des dernières années avant la retraite, étant donné que le salaire est alors à son niveau le plus élevé. Une répartition des sommes de rachat sur plusieurs années permet de maximiser l'épargne. Remarque: pour bénéficier de l'option versement en capital, vous devez avoir effectué votre dernier rachat au plus tard trois ans avant la date du départ en retraite.

Situation personnelle Un rachat dans la CP ne vaut la peine que si vous pouvez effectivement profiter de l'augmentation des prestations qui en découle. Une personne seule, par exemple, n'a aucun intérêt à ce que les rentes de survivants soient améliorées.

Economiser efficacement 2: pilier 3a

Toutes les personnes qui exercent une activité lucrative peuvent cotiser au pilier 3a.

Etude de cas: un rachat qui en vaut la peine

Jean L., 55 ans, fait un héritage de 100 000 francs. Il entend utiliser ce capital pour un rachat échelonné sur cinq ans, de sorte à casser la progression fiscale chaque année et à payer moins d'impôts.

Capital utilisé

Somme de rachat: 5 tranches à 20 000 CHF	100 000 CHF
Réduction d'impôts (taux d'imposition marginal 25%): 5 x 5 000 CHF	- 25 000 CHF
Capital effectivement utilisé	75 000 CHF

Selon le certificat de la CP, Jean L. aura accumulé, à l'âge de 65 ans, un avoir de vieillesse de 600 000 francs. Sa CP se fonde sur un taux de conversion mixte de 6%¹ (régimes obligatoire et surobligatoire). L'avoir de vieillesse est rémunéré à 1%.

Projection à 65 ans	Sans rachat	Avec rachat
Avoir de vieillesse selon certificat	600 000 CHF	60 000 CHF
Avoir résultant du rachat (y c. intérêt de 1%)	– CHF	108 296 CHF ²
Total avoir de vieillesse	600 000 CHF	708 296 CHF
Rente par an (taux de conversion mixte 6% ¹)	36 000 CHF	42 498 CHF
Impôts (taux d'imposition marginal 20%)	- 7 200 CHF	- 8 500 CHF
Rente nette par an	28 800 CHF	33 998 CHF
Rente supplémentaire grâce au rachat		5 188 CHF

¹ de nombreuses caisses de pensions se basent sur un taux plus bas

² uniquement cotisations d'épargne

Pour un capital effectivement utilisé de 75 000 francs, Jean L. voit sa rente annuelle augmentée de 5 188 francs par an. En admettant qu'il vive jusqu'à 85 ans, il touchera ainsi au total 103 760 francs de plus.

» **Mot clé «Utilisation du capital»**

Rares sont les retraités qui peuvent vivre uniquement des rendements de leur patrimoine. La plupart doivent puiser dans les réserves qu'ils ont constituées. Admettons que vous disposiez aujourd'hui d'un capital de 100 000 francs. En 10 ans, ce montant passe à 110 500 francs environs jusqu'à la retraite, et à 116 100 francs en 15 ans (rendement de 1%). Quel montant pourriez-vous prélever chaque année sur cette somme pendant 25 ans? Si vous tablez sur un rendement de 1%, car l'argent doit être disponible à court terme, la réponse est 4966 ou 5219 francs par an.

Elles ont le choix entre un compte 3a ou une police 3a, les deux solutions étant proposées soit avec un taux fixe, soit liées à des fonds. Si vous souhaitez conjuguer épargne et couverture des risques de décès et d'invalidité, vous avez intérêt à choisir la police d'assurance. Estimez-vous que la sécurité de votre capital est un point important? Dans l'affirmative, mieux vaut privilégier un taux d'intérêt fixe à un fonds de placement qui comporte toujours des risques. Vous pouvez aussi choisir

une police liée à des fonds avec capital minimum garanti. De tels produits sont proposés par différents assureurs.

Faites vos calculs Le pilier 3a est lui aussi assorti de privilèges fiscaux. Le principe est simple: plus votre revenu est élevé, plus votre taux d'imposition marginal sera élevé et plus l'épargne exonérée d'impôts sera avantageuse pour vous. Si vous êtes soumis à un taux d'imposition marginal de 25% et que vous versez le montant maximal autorisé par la loi, soit 6 826 francs par an (état 2020), votre facture fiscale diminuera de 1 707 francs.

- Avant de souscrire plusieurs solutions 3a afin de toucher des montants moins élevés à l'échéance et, partant, réduire votre charge fiscale, il convient d'éclaircir les points suivants: combien de polices et/ou de comptes 3a l'office des contributions accepte-t-il? Comment l'office des contributions traite-t-il le versement échelonné d'avoirs 3a (cf. p. 15)?

RETRAITE ANTICIPÉE

Arrêter quand vous le désirez

Vous ne voulez pas attendre d'avoir 65 ans pour profiter de votre nouvelle vie? Dans ce cas, il est indispensable de planifier suffisamment tôt votre sortie de la vie active. Et de mettre de côté l'argent nécessaire.

Ne plus être astreint à un quotidien rythmé par le travail, partir en voyage sur un coup de tête ou, tout simplement, prendre du bon temps, voilà quelques-uns des avantages d'une retraite anticipée. Malheureusement, celle-ci va souvent de pair avec une lacune de revenu plus importante qu'en cas de retraite à l'âge ordinaire.

La retraite anticipée en cinq étapes

1. Consulter le règlement de la CP pour connaître l'âge minimum de la retraite anticipée
2. Demander un calcul des réductions de prestations à l'AVS et à la CP
3. Examiner les solutions permettant de faire la transition
4. Calculer le besoin d'épargne supplémentaire nécessaire
5. Remettre sa demande de retraite anticipée à temps à la CP (souvent plusieurs années à l'avance)

Déterminer l'importance des réductions de rentes...

Prenez votre budget en cas de retraite à l'âge ordinaire comme base. Qu'est-ce qui changerait si vous preniez une retraite anticipée? Vos dépenses ne devraient guère baisser; vos revenus, par contre, diminueront certainement.

AVS Le versement de la rente AVS peut être anticipé de deux ans au maximum. En contrepartie, son montant est réduit à vie de 6,8% par année d'anticipation. De plus, les personnes qui prennent une retraite anticipée continuent de verser des cotisations jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, lesquelles s'élèvent entre 496 et 24 800 francs par an.

Caisse de pensions L'âge minimum requis pour votre départ en retraite est fonction du règlement de votre caisse de pensions. Toutefois, l'âge minimum légal est fixé au jour de votre 58^e anniversaire. Ici aussi, vous devrez vous attendre à une diminution des prestations. Non seulement il vous manquera des années de cotisations d'épargne, mais votre avoir de vieillesse sera rémunéré moins longtemps. En général, la rente est réduite de 6 à 7% par année d'anticipation. Votre conseiller vous indiquera volontiers les chiffres précis.

- Calculez votre lacune de revenu en vous fondant sur des chiffres réalistes! Comment pourriez-vous jouir de votre nouvelle liberté si, après le stress professionnel, vous êtes confronté à des problèmes d'argent?

...et les compenser

Pour pallier les difficultés financières jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite, le rendement

de l'épargne, des titres, un plan de prélèvement de fonds ou encore une assurance vie peuvent s'avérer judicieux. Les avoirs accumulés dans le cadre du pilier 3a ou d'une institution de libre passage s'y prêtent aussi, puisqu'ils peuvent être perçus cinq ans au plus tôt avant l'âge ordinaire de la retraite. Si vous consommez une partie de votre fortune de manière anticipée, vous devrez en tenir compte dans votre planification financière pour la période qui suit l'âge ordinaire de la retraite.

» **Mot clé «Indemnité de départ»**

Nombre de patrons offrent une indemnité de départ afin d'inciter leurs employés à se retirer prématurément du monde du travail. De telles sommes permettent certes de combler des lacunes dans la prévoyance vieillesse, mais elles sont imposables. Si l'office des contributions assimile le montant en question à un avoir de prévoyance, c'est le taux réduit valable pour les versements en capital des 2^e et 3^e piliers qui est appliqué. Sinon, la somme est intégralement imposée avec le revenu, ce qui coûte très cher.

Besoin d'épargne supplémentaire

Après avoir réuni tous les chiffres afférents aux revenus, il s'agit de les comparer avec vos

dépenses attendues. S'il en résulte un manque à gagner, il faudra calculer le montant à épargner jusqu'à votre retraite anticipée pour le combler (cf. étude de cas à la p. 11). Plus vous vous y prenez tôt, plus vous aurez de chances d'atteindre votre objectif.

• **Des programmes de calcul simples pour planifier sa prévoyance sont disponibles sur Internet (p. ex. www.swisslife.ch/examenprevoyance). Sur la base des chiffres que vous introduisez, le système indique par exemple combien vous devez épargner pour prendre une retraite anticipée.**

» **Mot clé «Rente transitoire»**

Certaines caisses de pensions versent à leurs assurés qui prennent une retraite anticipée une rente transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite. Demandez conseil à un spécialiste pour déterminer si cette solution en vaut la peine. Il faut savoir que, en contrepartie, la rente ordinaire subit une réduction à vie. De même, vous devriez vous adresser à un professionnel si votre employeur vous impose une retraite anticipée, car dans ce cas aussi, il importe d'analyser avec soin les avantages et les inconvénients d'une rente transitoire.

Etude de cas: déterminer et compenser la lacune de revenu

Lena P. souhaite prendre une retraite dans six ans; elle aura alors 60 ans. Comme elle préfère toucher à 64 ans le montant total de la rente AVS, elle renonce à en demander le versement anticipé. Lena P. a estimé sa lacune de revenu jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite à 26 400 francs par an (ou 2 200 francs par mois). Elle a accumulé un capital de 50 000 francs dans le pilier 3a, qu'elle entend utiliser pour faire la transition.

A combien se monte la lacune de revenu?

Lacune de revenu par an	26 400 CHF
Capital du pilier 3a aujourd'hui	50 000 CHF
Valeur à la retraite anticipée (y c. 1% de rendement ¹)	53 100 CHF
Montant à disposition par an ²	13 275 CHF
Lacune de revenu par an	13 125 CHF

Quel est le capital nécessaire à 60 ans pour compenser la lacune de revenu?

Lacune de revenu par an	13 125 CHF
Capital nécessaire ²	52 500 CHF

A combien s'élève le montant d'épargne annuel?

Capital nécessaire	52 500 CHF
Montant d'épargne nécessaire par an (y c. 1% de rendement¹ pendant 6 ans jusqu'à la retraite anticipée)	8 450 CHF

¹ Plus l'argent doit être à disposition à court terme, plus il doit être placé dans des solutions peu risquées et moins il dégage de rendement.

² Pour les formules de calcul, veuillez vous adresser à votre conseiller en prévoyance.

VERSEMENT DE L'AVOIR DE LA CAISSE DE PENSIONS

En une fois ou en tranches?

L'avoir accumulé dans la caisse de pensions s'élève souvent à plusieurs centaines de milliers de francs. Autant dire qu'il vaut la peine de réfléchir à la manière dont vous souhaitez le toucher: sous forme de rente, de capital ou d'une combinaison des deux.

Avec des taux de conversion orientés à la baisse et une compensation du renchérissement non garantie, les rentes du 2^e pilier ne sont plus ce qu'elles étaient. C'est pourquoi nombre de futurs retraités se demandent s'ils n'ont pas intérêt à demander le versement de

l'intégralité de leur avoir de la CP sous forme de capital pour ensuite le placer eux-mêmes. Surtout en période d'euphorie boursière, où ils croient qu'ils pourront en tirer un meilleur rendement qu'une CP qui joue la carte de la prudence. Mais attention: le capital doit

durer une vingtaine d'années en moyenne; or durant ce laps de temps, la situation boursière peut fondamentalement changer.

Si vous le demandez, la CP est tenue de vous verser au moins un quart de votre avoir sous forme de capital. De nombreuses caisses acceptent de verser la moitié, voire la totalité de l'avoir de vieillesse en une fois, transférant ainsi le «risque de longévité» aux assurés. Qu'est-ce qui est plus avantageux? Se poser la question de la rente ou du capital est intéressante surtout lorsque vous bénéficiez d'une certaine marge de manœuvre financière. Celui qui n'a, pour l'essentiel, que l'AVS et le 2^e pilier pour couvrir ses besoins choisira de préférence la rente. Il en va de même si, pour vous, marché du capital, stratégie de placement et profil de risque sont des notions absconses.

- Le choix entre la rente et le capital est central. Après l'échéance du délai imparti pour demander le capital ou le versement de la première rente, vous ne pourrez plus revenir en arrière.

Le meilleur compromis

Rente plus capital, les retraités sont de plus en plus nombreux à opter pour le versement du quart légal sous forme de capital et le

reste, sous forme de rente. Vous pouvez ainsi couvrir vos besoins de base grâce à un revenu régulier et disposez, en outre, d'une somme plus ou moins élevée que vous pouvez consacrer à d'autres fins. Par exemple pour rembourser l'hypothèque sur votre logement, partir en voyage ou, tout simplement, constituer un bas de laine.

- Les couples à double revenu peuvent concilier les deux formes de versement de manière avantageuse: l'un choisit le capital et l'autre, la rente, en fonction non seulement des prestations assurées par leur CP respective, mais aussi de leur âge et de leur état de santé.

» Mot clé «Délai d'annonce»

Si vous optez pour le capital, vous devez en avvertir votre CP à temps, soit généralement trois ans au plus tard avant l'âge ordinaire de la retraite. Par ailleurs: si vous envisagez de prendre une retraite anticipée, tenez compte du fait que certaines caisses exigent que vous l'en avertissiez trois ans à l'avance. Pour connaître les délais précis, veuillez vous reporter au règlement de votre CP.

Avantages et inconvénients de la rente et du capital

Question	Rente	Versement d'un capital
Revenu régulier?	Oui, compensation du renchérissement dépendant de la caisse	Variable et difficile à estimer sur la durée
Revenu sûr?	Oui, jusqu'au décès	Non: risque de placement et risque de longévité
Souplesse financière?	Non	Oui: le capital peut être utilisé en fonction des besoins
Connaissances financières requises?	Non	Oui, sauf si l'on recourt aux services (payants) d'un professionnel
Sécurité financière des survivants?	<ul style="list-style-type: none"> • Rente de veuve ou de veuf de 60%, rente d'orphelin de 20% (jusqu'à 25 ans au max.) • Pas de prestation obligatoire en faveur du concubin • Capital non utilisé revient à la caisse 	<ul style="list-style-type: none"> • Capital non utilisé revient aux héritiers • Succession peut être réglée par testament
Imposition?	A 100% en tant que revenu	Imposition unique et à un taux réduit

Etude de cas: capital et rente

Max F., divorcé depuis plusieurs années, aura accumulé selon son certificat de prévoyance un avoir de vieillesse de 650 000 francs à 65 ans. Il ne souhaite en toucher qu'une partie sous forme de rente et utiliser le reste au gré de ses envies. Selon ses calculs, il aura besoin de 5 000 francs par mois environ pour couvrir ses dépenses ordinaires.

Quelle part de l'avoir de vieillesse prévisible faut-il réserver pour la rente?

Montant nécessaire par an (12 x 5 000 CHF)	60 000 CHF
Rente AVS maximale (12 x 2 370 CHF)	28 440 CHF
A couvrir par la rente de la CP	31 560 CHF
Avoir de vieillesse nécessaire pour couvrir la rente de la CP	526 000 CHF ¹

¹Taux de conversion mixte: 6% (valeur moyenne des taux obligatoire et subobligatoire, peut également être plus bas); calcul: (31 560 CHF : 6) x 100 = 526 000 CHF

Max F. décide de percevoir l'avoir de vieillesse restant de 124 000 francs sous forme de capital. Une fois à la retraite, il souhaite faire plusieurs grands voyages et estime qu'il lui faudra 10 000 francs par an à cet effet.

Après combien d'années aura-t-il utilisé les 124 000 francs?

Rendement	2,5%	1,5%	0%
Utilisation: 10 000 CHF/an	15 ans	13,8 ans	plus de 12 ans

Suivant le rendement que Max F. réussira à tirer de son capital, il pourra partir en voyage pendant douze à quinze ans. Des rendements supérieurs sont certes possibles, mais moyennant un risque de placement, et donc de perte, plus élevé.

La rente viagère

En souscrivant une police de rente viagère, vous pouvez augmenter le revenu tiré des rentes de l'AVS et de la CP. Vous toucherez ainsi une rente garantie à vie et ne devrez pas gérer vous-même votre capital jusqu'à la fin de vos jours. Quant au «risque de longévité», il est transféré à l'assureur. En outre, vous pouvez assurer la sécurité financière de votre partenaire en concluant une rente sur deux têtes.

Avantages et inconvénients Le principal avantage d'une rente viagère réside dans le revenu garanti à vie et l'absence de risque de place-

ment. Cependant, force est de constater que les rendements sont loin d'être extraordinaires. De plus, ce type de rente est imposé à 40%, ce qui est certes moins que les 100% de la rente de la CP, mais il n'empêche que vous payez ainsi des impôts pour utiliser votre fortune.

- **Demandez plusieurs offres avant de choisir une rente viagère, car les prestations varient d'un assureur à l'autre. Examinez de près le montant garanti et à hauteur de combien la somme annoncée dépend d'excédents non garantis.**

IMPOSITION DU VERSEMENT DE L'AVOIR DE PRÉVOYANCE

Bien gérer ses impôts

Qu'il s'agisse de l'avoir de la caisse de pensions ou de celui du pilier 3a, son versement a des conséquences fiscales. Tirez profit des possibilités offertes par la loi et ne payez que le strict minimum.

Jusqu'à présent, vous avez profité des avantages fiscaux accordés aux versements effectués dans le cadre du pilier 3a ou aux rachats dans la caisse de pensions. Maintenant, l'Etat réclame son dû.

A combien s'élèvent les impôts?

Si vous percevez la totalité ou une partie de votre avoir de la CP sous forme de capital, celui-ci sera imposé en une fois, séparément des autres revenus et à un taux réduit. La même règle vaut pour les avoirs du pilier 3a: la Confédération applique un taux égal à un cinquième du barème normal de l'impôt sur le revenu, tandis que chaque canton peut fixer son propre taux. Concrètement, la charge fiscale dépend du montant versé, du canton de résidence et de l'âge du bénéficiaire.

- **Les différences de charge fiscale entre les cantons peuvent être considérables. Un couple de retraités qui perçoit à 65 ans un capital de 500 000 francs versé par la caisse de pensions paye plus que 26 000 francs d'impôts dans le canton le moins cher, et plus que 57 000 francs dans le canton le plus cher.**

Les limites de l'optimisation fiscale

Un versement échelonné permet de réduire la charge fiscale. Vous pouvez percevoir votre avoir du pilier 3a au plus tôt cinq ans avant l'âge ordinaire de la retraite, mais aussi décider de différer le versement de prestations de libre passage de cinq ans au-delà de cet âge. Conjuguées à la retraite à la carte, ces possibilités vous confèrent donc une marge de manœuvre suffisante pour structurer les versements de votre capital de manière à optimiser votre charge fiscale. Toutefois, il convient de tenir compte des restrictions ci-dessous:

- Les capitaux des 2^e et 3^e piliers versés durant la même année sont en principe additionnés. Cette règle s'applique aussi aux conjoints avec déclaration d'impôt commune.
- Les avoirs du pilier 3a ne peuvent pas faire l'objet de versements partiels. Il est donc judicieux d'ouvrir plusieurs comptes afin de fractionner votre avoir.
- Attention: adressez-vous à votre office des contributions afin de connaître la pratique cantonale en matière de paiement échelonné d'avoirs 3a, car certains cantons estiment qu'il y a évasion fiscale et imposent l'intégralité du capital lié lors du premier versement.

